

LE CARILLON

N°
91

HEUGNES
Été 2018

Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	2
TEPVC	3
Informations pratiques	4 - 6
Dates à retenir	7
« Il était une fois... »	7 - 8
Festivités d'août	9 - 12

Bulletin Municipal

La mairie sera fermée du 15 août
au 5 septembre inclus.
En cas d'urgence, joindre le Maire
ou ses adjoints.

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

A la Une !



Assemblée générale de l'Association
Sportive de Heugnes le 17 juin
dernier.

Toutes les bonnes volontés sont les
bienvenues.

Venez jouer chez nous !

Le Mot du Conseil Municipal

Les lampadaires solaires sont installés depuis juillet au Carroir, à Audière, à La Haute Berthonnière et aux Baratauderies. Les carrefours concernés seront désormais sécurisés. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à une subvention dite « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) ».

Le chauffage de l'église va être remplacé très bientôt avec l'aide du département (subvention Fonds d'Action Rural) et vous pourrez ainsi profiter dès cet hiver d'une église chauffée.

Le projet « lotissement » de La Pinardière : Après 3 ans de démarches administratives et plusieurs rendez-vous avec un service de la Direction Départementale des Territoires, il nous serait accordé 4 lots dans un premier temps ! Si ce chiffre était confirmé, ce serait un éléphant qui accouche d'une souris. Il est de plus en plus compliqué de développer nos villages !

Et donc...

Le RPI (Ecoles d'HEUGNES et de PELLEVOISIN) sera sur la sellette pour la rentrée 2019. Nous devons à nouveau nous mobiliser pour défendre les services en milieu rural. Les effectifs seront-ils en baisse à la rentrée 2019 ? Rien n'est moins sûr, l'académie considérant que les effectifs prévus en 2017 pour 2019 seront exacts !

Le 14 août, nous aurons le plaisir de pouvoir assister à une course cycliste DN2. Attention, depuis cette année, forcer un barrage lors d'une course cycliste est un délit passible d'une amende de 900 euros. Merci de bien respecter les consignes des signaleurs (bénévoles qui font un travail extraordinaire pour votre sécurité et celle des coureurs).

Venez nombreux à la brocante, la course cycliste, la cavalcade et le feu d'artifice !

Bon été à tous.

Sophie GUERIN.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Tarifs de location des logements communaux

En cas de départ du/des locataire(s), les loyers seront établis comme suit :

- 3 route d'Ecueillé (appartement) : 360 € /mois
- 3 bis route d'Ecueillé (appartement) : 220 € /mois
- 2 route de Palluau (pavillon) : 300 €/mois
- 4 route de Palluau (pavillon) : 300 €/mois
- 1 place Saint Martin (appartement) : 300 €/mois
- 3 place Saint Martin (appartement) : 300 €/mois
- 5 place Saint Martin (appartement) : 300 €/mois
- 2 rue de la Forge (appartement) : 360 € /mois

Tarif des fermages pour les baux à intervenir à compter de 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** :

- De maintenir les tarifs des baux en cours et lors de leur renouvellement.
- D'établir les nouveaux baux à intervenir au tarif de :
 - 4.5 quintaux / hectare pour les terres drainées.
 - 4 quintaux / hectare pour les terres non drainées.

Projet de fusion des syndicats des eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la fusion des syndicats intercommunaux des eaux d'Ecueillé-Pellevoisin, de Luçay-Faverolles, de Valençay, Villentrois-Lye-Couffy-Châteauvieux, comme indiqué dans l'arrêté préfectoral du 13 avril 2018 ci-joint.

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Un territoire à énergie positive, qu'est-ce que c'est ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Parmi les six domaines d'action prioritaires dans ces territoires (réduction de la consommation d'énergie, diminution des pollutions et le développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, éducation à l'environnement), la municipalité d'HEUGNES s'est inscrite dans l'acquisition et installation de 6 candélabres autonomes solaires.

Concernant ces 6 candélabres, ils ont été installés dans les hameaux et lieudits de la commune :

- 2 à Audière
- 2 au Carroir
- 1 à la Haute Berthonnière
- 1 aux Baratauderies

Nous avons souhaité prioritairement améliorer la sécurisation de carrefours ou de passages considérés comme dangereux, comme celui du Carroir, et puis aussi donner un peu plus de confort à nos concitoyens habitant dans ces hameaux.

Nous n'aurions pas pu réaliser ces travaux si nous avions dû utiliser des moyens lourds conventionnels (tranchées, câbles...) car engageant des budgets considérables.

Si l'on compare cet éclairage LED alimenté par cellule photovoltaïque à un éclairage LED en réseau, l'économie d'énergie est évaluée à 1550 kWh pour les candélabres et une économie financière de l'ordre de 1520 € TTC à l'année (abonnement, consommation et taxes). Il faudrait en effet 5 abonnements pour 6 candélabres au vue de leur dispersion géographique.

En terme d'entretien, la seule contrainte consiste à nettoyer la cellule photovoltaïque une fois par an afin d'en obtenir le meilleur rendement.

N'hésitez pas à vous déplacer à la nuit tombée sur un des lieux d'implantation des candélabres et à évaluer à votre tour la qualité d'éclairage, l'esthétisme de l'installation et éventuellement en faire retour à la mairie.



Deux candélabres ont été installés dans les virages du Carroir et un à Audière.

CULTURE

Le conseil d'Administration du Syndicat Mixte du Château de Valençay, dans sa réunion du 12 avril 2018, a pris la décision suivante :

Des tarifs spécifiques sont accordés aux habitants de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay dans le cadre de l'accès au château de Valençay, pour les visites libres, hors de toutes programmations tarifées :

- + Entrée 7,00 € au lieu de 13,50 € en plein tarif,
- + Entrée 6,00 € au lieu de 10,50 € en réduit,

Sur présentation d'un justificatif de domicile de l'année en cours.

Par ailleurs, le salon du Prince, l'Orangerie et d'autres espaces peuvent être loués toute l'année, pour des séminaires d'entreprises, réunions ou soirées de réception, selon des tarifs qui vous seront communiqués par les équipes du château au 02 54 00 15 69.

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019

Les trois zones A, B et C

Zone A : les académies de Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers.

Zone B : les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, **Orléans-Tours**, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg

Zone C : les académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.

Rentrée des élèves

Lundi 3 septembre 2018 (pour les trois zones A, B, C)

Vacances d'Automne

Du samedi 20 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018 (pour les trois zones A, B, C)

Vacances de fin d'année

Du samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 (pour les trois zones A, B, C)

Vacances d'hiver

Du samedi 16 février 2019 au lundi 4 mars 2019 (zone A)

Du samedi 9 février 2019 au lundi 25 février 2019 (zone B)

Du samedi 23 février 2019 au lundi 11 mars 2019 (zone C)

Vacances de printemps

Du samedi 13 avril 2019 au lundi 29 avril 2019 (zone A)

Du samedi 6 avril 2019 au mardi 23 avril 2019 (zone B)

Du samedi 20 avril 2019 au lundi 6 mai 2019 (zone C)

Vacances d'été

Le samedi 6 juillet 2019 (pour les trois zones A, B, C).

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site www.remi-centrevaldeloire.fr/ à compter du 1^{er} juin 2018.

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal) jusqu'au 23 juillet. Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées **après la date limite, ce montant est majoré de 10 €** (dans la limite de 20 € par représentant légal).



ELAGAGE DES ARBRES / TAILLAGE DES HAIES EN BORDURE DES VOIES COMMUNALES

Nous rappelons à tous les propriétaires qu'ils sont responsables de l'entretien des haies, des arbres qui bordent les voies communales. Bon nombre de personnes nous ont interpellés, nous disant qu'à tel endroit, les arbres débordant largement sur la voie communale gênaient le passage des engins agricoles ou qu'à tel autre endroit, un particulier, en croisant un véhicule, avait endommagé la peinture de son propre véhicule...

La loi dit que :

« Les obligations des propriétaires privés riverains des voies publiques en matière de plantations dépendent de la qualification juridique des voies. Ainsi il convient de déterminer si la voie concernée est une voie communale ou un chemin rural.

Dans le cas du chemin rural, l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime dispose que : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ». Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural, sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin. Le même article dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, « les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

S'il s'agit d'une voie communale, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au maire, après une mise en demeure restée sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux ».

(Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 11/02/2016)

Un courrier de la mairie sera envoyé à tous les propriétaires concernés pour une mise en application dans les meilleurs délais.

FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN

Des concitoyens se sont plaints à la mairie pour des feux à répétition à proximité de leur propriété, des fumées et parfois des odeurs nauséabondes qui s'en dégagent. Le préfet MILLON avait pris un **A R R E T E** n° 2007-07-0084 du 10 juillet 2007 portant réglementation relative aux brûlages, à la prévention des incendies et à la protection de l'air. Cet arrêté est toujours en vigueur.

Dans son **ARTICLE 9**, il est dit :

« Le brûlage des résidus de jardins en plein air ou dans des incinérateurs individuels est interdit en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD).

Ces déchets devront être apportés à la déchetterie la plus proche ou entreposés aux fins de compost. Le brûlage à l'air libre d'autres matières (sacs plastiques, résidus divers ...) est strictement interdit. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche ».

Il existe néanmoins bon nombre de dérogations (écobuage, coupe de bois en forêt, etc...). Vous pouvez prendre connaissance de la réglementation en la matière auprès des Services Préfectoraux ou encore sur Internet.

Sachez, pour terminer, que la Mairie, à votre demande, peut vous mettre à disposition pour un temps convenu à l'avance, la remorque pour y entreposer vos rebuts d'élagage et autres déchets dits ménagers.

Philippe KOCHER

Société communale de chasse de Heugnes

L'assemblée générale de la société communale des chasseurs aura lieu le vendredi 7 septembre 2018 à 19h30 à la Mairie.

Toutes les personnes intéressées peuvent y participer.

Le Président,
Michel GOILIER

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : 02 54 39 01 85
Fax : 09 70 32 43 77
Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr
Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22

E-mail:

mediatheque.pellevoisin@orange.fr

Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé :

02.54.40.59.10

E-mail :

mediatheque.ecueille@orange.fr

Mardi et vendredi

de 15 h 00 - 18 h 00

Mercredi de 10 h 00- 12 h 00

et 15 h 00 - 18 h 00

Samedi de 9 h 00- 12 h 00

Mission Locale Jeunes :

02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans abri 115

Brigade de gendarmerie Écueillé

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et
le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.

Pour toute urgence, composer le 17

Bureau Familles Rurales:

02.54.39.09.27 Permanences :

- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à
12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à
Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

Conciliateur de Justice :

le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la
mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE

Horaires:

lundi de 14 h 00 à 16 h 30,

mardi et vendredi, de 9 h 00 -12 h 00

et de 14 h 00 - 16 h 30,

mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

**Ramassage des ordures
ménagères:**

Chaque vendredi matin (sauf jour férié
en semaine alors ramassage le samedi
matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00.

MSA : s'adresser à Valençay au
02.54.29.46.91

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de
la DPDS, prendre rendez-vous au
02.54.00.18.99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire
de l'Indre.

ETAT CIVIL

Mariage de Céline ROGIE et de Guillaume MEYNIEL le 2 juin 2018

Mariage de Jennifer PIAT et d'Anthony SAUZET le 7 juillet 2018



Dates à retenir ...

12 août : Brocante à Heugnes

14 août: 25^{ème} Grand Prix Cycliste Christian FENIOUX à partir de 13h

15 août : 74^{ème} Cavalcade et son feu d'artifice

28 août : Commémoration à la stèle de la Butte à 17 heures

29 septembre : challenge départemental des Écoles de cyclisme de l'Indre

LA MAIRIE LOUE :

- Un pavillon de 49 m² (cuisine, salle de séjour, salle d'eau / wc, chambre) avec garage à 300 €/mois.
- Un appartement de 65 m² au 1er étage sans ascenseur, entrée sur couloir, cuisine, salon/salle à manger, deux chambres, salle d'eau, WC. 360 €/mois.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

LES AVINEAUX Les moines habitant une colline ruisselante de petits torrents.

« Ineaux » ou « Igneax » semble une contraction de « Igny-Naux ». Igny est une hauteur et « naux » ou « nô » est le masculin de nonnes.

Les « Davailles » ou « d'Availles » vient de « avalaison » ou « avalasse », ruissellement en torrents formés par des pluies abondantes sur le flanc d'une colline. (Cf. La Boussée d'Availles, Antran (86); Availles, Coussay les Bois (86); Les Davailauds, Azay le Ferron (36); La Petite Avalou, La Grande Avalou, Artannes (37) ; Les Avineaux, Heugnes (36)).

« Avrins » issu de « avre » a le sens d'un abri, un refuge relevant d'une abbaye. Probablement une contraction de « mon abri ». (Cf. Malabry, Tauxigny (37); Les Avrins, Montbazou (37); Malabry, Saint Branches (37); Mavre, Saint Quentin sur Indrois (37); Avrigny, Ports sur Vienne; Avrigny, Saint Gervais les Trois Clochers (86); Les Avineaux, Heugnes (36)).

A noter que l'ancienne Abbaye Royale de Villeloin qui avait des droits de Voierie et de Prévôté importants s'appelait « Villa Lupus », soit « Ville des Loups ». (Cf. L'Abbaye, Villeloin-Coulangé (37); Saut du Loup, Vouneuil sur Vienne (86); Avrigny, Ports sur Vienne; Avrigny, Saint Gervais les Trois Clochers (86); La Petite Avalou, La Grande Avalou, Artannes (37); Les Avineaux, Heugnes (36)).

LA BOULINIÈRE Ce terme désigne l'extrême limite du domaine. C'était une ferme qui possédait une fuie ou un petit colombier marquant cette limite.

La « terre de lignière » était une «terre chaude » située à la lisière des forêts, avec beaucoup d'humus et de végétaux en décomposition qui ne convenait qu'à la pousse des arbres et impropre à la culture. (Cf. La Ligne Acadienne, La Puye (86); Linière ou Lignière ou Lignièrès, Beaulieu lès Loches (37); Lignez ou Lignais ou Ligné ou Liniers ou Lignée, Yzeures sur Creuse (37); La Ligne Acadienne, Archigny (86); La Poplinière, Savigny en Véron (37); Ferme des Ligneriers, Charentilly (37); Bois des Ligneriers, La Membrolle sur Choissille (37); Taille des Lignes, Villedômain (37); La Boulinière, Heugnes (36)). C'est un hameau qui comptait 33 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

LA TOUCHE BARRATEAU C'est une propriété pontificale relevant des Antonins.

Une « touche » désigne un petit bâton qui servait à mener les bœufs. Ce nom désigne souvent une ancienne ferme d'élevage bovin transformée plus tard en fief ou Seigneurie. Quatre Bœufs qui ont participé à la construction sont représentés sur la cathédrale d'Amiens. (Cf. Les Touches , Chambon (37); Le Bois des Touches, Ferrière-Larçon (37); Les Touches, Preuilley sur Claise (37); Les Touches, Saint Branchs (37); La Touche, Barrou (37); La Touche, Leugny (37); Moulin de la Touche, Ligueil (37); La Petite Touche, Saint Senoch (37); Moulin de La Touche, Ligueil(37); La Petite Touche, Saint Senoch (37) ; Moulin de La Touche, Ligueil (37); les Touches, Chambon (37); Les Touches, Chemillé sur Indrois (37); Les Touches, Joué Lès Tours (37); Les Touches, Ferrière (37); Les Touches, Langeais (37); Les Touches, Marigny-Marmande (37); Les Touches, Neuil(37); Les Touches, Nouans (51); Les Touches, Orbigny (37); Les Touches, Perrusson (37); Les Touches, Petit Pressigny (37); Les Touches, Rilly sur Vienne (37); Les Touches, Preuilley sur Claise (37); Les Touches, Saint Branchs (37); Les Touches, Saint Laurent en Gâtine (37); Les Touches, Sonzay (37); Les Touches, Savonnières (37); Les Touches, Saint Pierre de Tournon (37) ; Les Touches, Villeloin-Coulangé (37); La Touche des Nouiz ou La Touche ou Les Touches, Bléré (37); La Touche, Palluau sur Indre (36); Touche-Gautier, Luçay le Mâle (36); La Touche Saint-Martin, La Touche-Barrateau, Heugnes (36)).

« Barrateau » ou « Barre à Tô » est issu d'une barrière de contrôle sur les personnes

et les marchandises.

Les Barres furent établies vers 1163, au XIIème siècle par le Pape français Alexandre III alors en exil, et résidant à Tours. Tout personnage de haut rang était tenu de s'arrêter avec sa suite à une barre et de demander l'autorisation de pénétrer dans les états contrôlés par le Pape. (Cf. La Barre, Petit Pressigny (37); Passage de la Barre, Tours (37); Le Temple, Eglise de Ferrière Larçon (37); La Baraudière, Les Ormes (86); Les Barres, Naintré (86); La Barre, Dangé Saint Romain (86); La Barre, Mézières en Brenne (36); La Touche Saint-Martin, La Touche-Barrateau , Heugnes (36)).

Tenues souvent par des Templiers, ces derniers offraient le gîte et le couvert pendant trois jours. Les voyageurs devaient assister à la messe tous les jours et attendre le sauf-conduit papal rapporté par un messenger auprès du Saint-Père. La Cathédrale de Tours (St -Maurice), était le lieu où l'on gardait le trésor des croisades.

Le « tô » ou « teau » était l'emblème des Antonins hospitaliers. Saint Antoine ermite en Egypte se déplaçait accompagné de son fidèle cochon, avec un bâton de marche en forme de « T ». Celui-ci fut repris par les Antonins comme symbole de leur ordre.

L'ordre Antonin était rattaché à la première Maison du Temple. « Les militaires pauvres du Christ » correspondaient à la « Maison Vieille » (1130-1170). (Cf. La Touche Saint- Martin, La Touche-Barrateau, Heugnes (36)).

BELLEVUE C'est un point culminant d'où l'on peut surveiller les alentours et où se trouvait autrefois la Lanterne à Saint Genou. (Cf. La Lanterne, Rochecorbon (37)).

« Belle vue » vient de « belli monte » probablement une ancienne motte fortifiée tenue par des moines. Ce toponyme correspond toujours à une position dominante d'où l'on peut voir les limites d'un domaine. Ce curieux nom de lieu vient de « Belli » guerrier, combattant ou « Bellus », Belle et de « Vue » surveiller, observer. (Cf. Bellevue, Saint-Sauveur (86); Belle vue, Barrou (37); Bellevue, Betz-le-Château (37); Bellevue1 Crouzilles (37); Bellevue, Saint Avertin (37); Bellevue, La Lanterne, Rochecorbon (37); Bellevue, Saint Genou (36); Bellevue, Pellevoisin (36); Bellevue, Veuil (36); Bellevue, Heugnes (36)).

C'est un toponyme courant. (Cf. Bellevue, Abilly (37); Bellevue, Barrou (37); Bellevue, Betz le Château (37); Bellevue, Chambray lès Tours (37); Bellevue, Chemillé sur Dême (37); Bellevue, Cigogné(37); Bellevue, Civray sur Esves (37); Bellevue, Crouzilles (37); Bellevue, Epeigné sur Dême (37); Bellevue,La Menbrolle (37); Bellevue, Neuilly le Brignon (37); Bellevue, Parçay-Meslay (37); Bellevue, Saint Avertin (37); Bellevue, Saint Cyr sur Loire (37); Bellevue, Tauxigny (37); Bellevue, Vou (37); Bellevue, Tours (37); Bellevue, Verneuil sur Indre (37); Bellevue, Veigné (37); Bellevue, Thilouze (37); Bellevue, La Guerche (37); Bellevue, Mouzay (37); Tuilerie de Belle Vue, Abilly (37); Bellevue, Châtillon sur Indre (36); Bellevue, Saint Genou (36); Bellevue, Pellevoisin (36); Bellevue, Veuil (36); Bellevue, Heugnes (36)).

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.



Union Cycliste de Châteauroux
Laboratoires Fenioux

Organisée par
L'UNION CYCLISTE
DE CHÂTEAUROUX -
LABORATOIRES FENIOUX



FEDERATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



25^{ème} Grand Prix CHRISTIAN FENIOUX

«Souvenir Gilles MALARD»

Mardi **14 AOÛT** 2018

> Départ 13h - Heugnes 36180

5^{ème} Manche de la coupe de France des Clubs de DN2
22 équipes de division nationale 2



Animé par
Jean Louis Roche
le specter du cyclisme
sur la route
du Tour de France

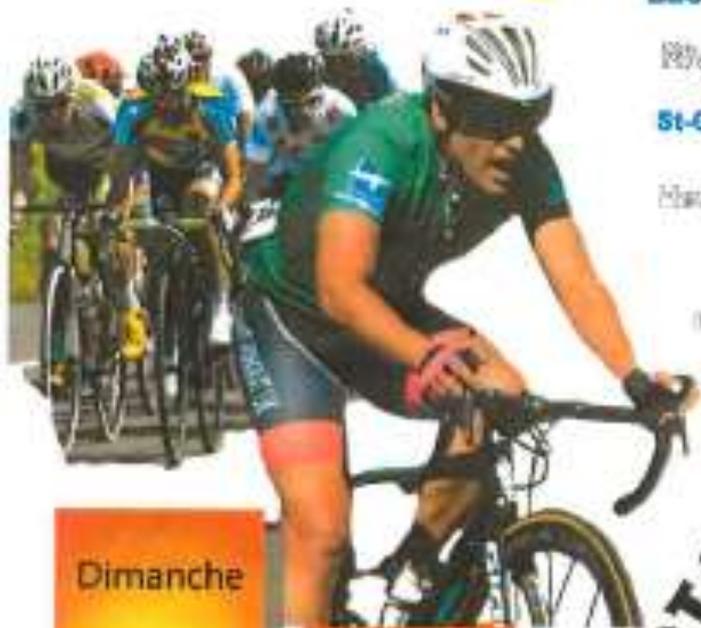


3^{ème} Catégories - Juniors - PC Open

Dames Juniors / Séniors

22^{ème} édition !!

9 JOURS
9 COURSES



Lac Chambon

St-Gilles

Argenton/C

Le Pont Chrétien

St-Marcel

Eguzon

Vigoux

Bazaiges

UNIQUE
UNIQUE
EN FRANCE
EN FRANCE

TRIANGLE
2018
SUD
BERRRY

Dimanche

12
août

Lundi

20
août

Organisation de l' U. S. Argenton Cyclisme



HEUGNES

(près d'ECUEILLE 36)

12 Août 2018 de 6h à 18h

BROCANTE

Emplacement gratuit / Restauration à l'Auberge

Renseignement au

06.08.02.08.46 / 06.89.21.85.88

14 Août 2018 à 13 h

25^e Grand PRIX CYCLISTE

« Christian FENIOUX »

5^{ème} manche de coupe de France de DN2

« Souvenir Gilles MALARD »

15 Août 2018

74^e CAVALCADE

Jour et Nuit, 16h et 22h30

Fête foraine avec ses chars

et ses musiques.

19h ANIMATION AVEC LA CHANTEUSE TIANA LORIS

RESTAURATION A L'AUBERGE

23h FEU D'ARTIFICE RUGGIERI

BAL animé PAR CLODI SYSTEM

ENTREE GRATUITE



Vendredi 17 août

Gratuit

LEVROUX | Place de la République

CHANSON D'OCCASION

Ces chanteurs invétérés de tubes recyclent avec malice les pépites de la chanson populaire relookées façon swing manouche.

Avec 350 concerts à son actif, le trio sort son premier album, « Des tubes et du Swing ». L'occasion de vous embarquer avec malice et humour vers le nec plus ultra des années 80 : des costards à rendre jaloux Bernard Tapie, un décor et des vidéos dernier cri, pixels à l'appui, et, bien entendu, des hits ! Goldman, France Gall, Les Rita Mitsouko, La Mano... mais aussi quelques fameux allers-retours entre les sixties et l'an 2000. Et quelques touches d'electro-swing un brin kitsch mais toujours classe !



20h
Concert
Tout public
"Des tubes et du swing" (2017)

HOME COOKIN'

Batterie : Sylvain Hémery / Basse : Raphaël Louisy-Louis / Guitare : Nicolas David / Chœurs : Michael Silva / Sax : Yvelin / Guitare : Benjamin Bediane / Sax : Séverin / Horns : Meunier / Trompette : Cédric Thomas / Trombone : Julien Petit / Chant : Noroant Ferrand



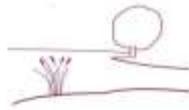
21h30
Concert
Tout public
"With real soul cuts 1" (2008)

4 mesures de Rythm pour 2 de Blues. Un soupçon de « Pourquoi l'es partie ? » avec une pincée de « Viens contre moi ». Placé dans un tour chaud comme le sol du Vieux Sud, ce plat se servira fumant comme le ciel de Detroit. Une cuisine à l'ancienne, quoi... Et puis c'est dans les vieux pots qu'on fait la meilleure soul !

Restauration et bar sur place

Vendredi 24 août

ROUVRES-LES-BOIS | Etang de Rouvres



Cie DOUCE RENGAINE

Marcel et Marcelle, c'est la rencontre de deux artistes tourangeaux, habitués l'un à chanter avec un garçon et une guitare dans «Les z'aminches», l'autre avec une fille et un accordéon «Les belles de mai», et qui ont eu envie de créer un duo mixte !

Deux voix, le féminin et le masculin, le rythme et la mélodie, la guitare et l'accordéon, un duo festif et musical qui interprète des chansons françaises connues ou méconnues, d'hier et d'aujourd'hui, avec le cœur et l'énergie de deux musiciens qui aiment ce qu'ils font et le font partager... Eh oui, Marcel et Marcelle sont là pour vous donner des ailes et vous rendre la vie plus belle !!!



20h
Concert
Tout public
"Marcel et Marcelle"

ARTIFI'CIEL

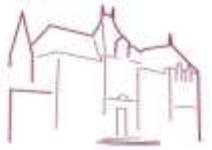
Une création originale pour sublimer l'étang de Rouvres-les-Bois avec un artiste pyrotechnique local !



21h
Pyrotechnie
Tout public

Samedi 25 août

S^T PIERRE DE LAMPS | Château de S^T Pierre



SMART Cie

Un événement cirque et musique, à déguster en famille !

Univers divers et décalés, corps à corps troublants avec les agrès...

Déclinaison de sensibilité, prouesse et souplesse, humour et poésie en duos, trios, etc. Arrimée sur les pincés d'un chapiteau imaginaire, une balade acrobatique et poétique dans tout ce cirque à découvrir !

Et dancefloor final !



- Trapèze ballant
- Corde lisse
- Corde volante
- Trapèze fixe
- Jongle
- Cadre aérien

Mis original et mise en scène
Pascale Lefevre

Trapèze ballant : Claire Jayat
Corde lisse et lissée :
Thibault Chen
Trapèze fixe : Corinne Anselmi
Jongle : Christèle Carrasco
Cadre aérien : Claire Antouin et
Angélique Robert
Musique : Stefan Cruchini,
Jérémy Martin, Sylvie Renaud



Avec le soutien de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine

20h
Cirque et musique
Tout public
"Concours..."